

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

17/10/2014

1. Renouvellement équipements cuisine du restaurant scolaire

L'assemblée décide de confier à la société C-PRO 22 de Trémuson la fourniture d'un lave-vaisselle et d'une éplucheuse à légumes, pour un montant de 4 050 € HT.

2. Régularisation emprises rue de Bazile et Coat An Borgne

L'assemblée décide de faire l'acquisition d'une emprise de 199 m², auprès des Consorts CASTEL, terrain intégré à la voirie communale rue de Bazile depuis plusieurs décennies.

Les conditions sont celles pratiquées habituellement :

- L'euro symbolique
- Frais à la charge de la commune

Concernant l'acquisition des deux parcelles, au lieu-dit Coat An Borgne, décidée en séance du 18/07/2014, la rédaction des actes administratifs est confiée au CDG22, la valeur vénale des parcelles est fixée à 0.15 centimes le m² et le premier adjoint autorisé à signer les actes.

3. Modifications simplifiées du PLU

Le Préfet ayant déféré au Tribunal Administratif la délibération du conseil municipal du 29/01/2014 approuvant la modification du PLU à Pen Lan, l'assemblée décide d'y renoncer.

De même la modification pour une parcelle à Poul Ar Varquez contraire à la loi ALUR du 24/03/2014, est abandonnée.

4. Rapport 2013 du service eau potable

Conformément au décret du 6 mai 1995, le maire doit présenter à l'assemblée le rapport annuel du service d'eau potable, géré par le syndicat de la Presqu'île.

1. Conditions d'exploitation du service

Il est géré par le syndicat de la Presqu'île (canton + POULDOURAN)

L'exploitation a été confiée par affermage à VEOLIA-EAU, en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour s'achever le 31 décembre 2024.

2. Indicateurs techniques

a) Les ressources

- ❖ Forage au lieudit TROLONG BRAS à HENGOAT à hauteur de 105 696 m² (87 126 m³ en 2012)
- ❖ Achat au syndicat mixte de KERJAULEZ à hauteur de 432 796 m³ (431 749 m³ en 2012)

Volume consommé :

- abonnés (domestiques)..... 399 777 m³ (+7.02 % par rapport à 2012)
(soit 78 l/habitant/jour)

b) Population

- 14 000 habitants (résidences principales et secondaires)

c) Abonnés

- Nombre d'abonnés domestiques..... 5 736 (5 710 en 2012)
(dont 2 032 à PLEUBIAN)

d) Equipements

- Réservoirs 4 (1 à Pleubian de 600 m3)
- Longueur 328 km

Le rendement était de 75.20 % (73 % en 2012), en raison des fuites et besoins du service (purge, poteaux incendie.....)

Linéaire de réseau renouvelé en 2013 : 3,750 Km (1,304 Km en 2012)

Facture d'un usager de 120 m3/an

- en 2013..... 311.84 € T.T.C.
- en 2014..... 312.49 € T.T.C. soit 2.40 € /m3 (+ 0.21 %)

3 Indicateurs financiers

e) Recettes d'exploitation

- VEOLIA-EAU (38 %)... 405 838 € (- 14.52 %)
- Syndicat intercommunal (42 %..)... 554 255 € (+ 12.82 %)
- Loyer antennes téléphones..... 16 727 €

f) Etat de la dette au 31 décembre 2013

- Annuité..... 30 330 € (45 932 € en 2012)
- Encours dette..... 121 535 € (147 905 € en 2012)

4 Travaux

- Branchements..... 13 926 €
- Réhabilitation château d'eau..... 47 210 €
- 35^{ème} tranche de canalisations..... 641 088 €
- Marché à bons de commande..... 107 220 €

5. Surtaxe assainissement 2015

L'assemblée décide d'augmenter les tarifs assainissement de 1% au 1^{er} janvier 2015.
L'abonnement annuel passe de 19.75 € HT à 19.95 € HT, et le m3 de 1.08 € HT à 1.09 € HT.
Véolia-Eau, compagnie fermière, conserve ses tarifs 2014.

6. Tarification signalétique commerciale

Les panneaux signalétiques des commerces, services et artisans, seront refacturés aux intéressés à prix coûtant.

7. Renouvellement contrat ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros vient à échéance le 10/11/2014.
L'assemblée décide de reconduire le contrat pour une année avec le Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.70 %
- Commission d'engagement : 0.30% du montant de la ligne de trésorerie.

8. Baux : Admission en non-valeur et loyer

L'assemblée décide d'admettre en non-valeur une somme de 1 623.57 €, correspondant aux impayés de loyer de Mme FIORE et Mr LE MEVEL, anciennement locataires d'un logement communal.

A compter du 1^{er} décembre 2014, le loyer mensuel de la maison sise au 36 rue de Kermagen sera fixé à 420 €.

9. Occupation voirie départementale

L'assemblée autorise le Maire à signer une convention avec le département, pour l'occupation du domaine public routier départemental, rue de la Presqu'île (RD20), suite à la création d'un plateau surélevé.

10. Budget commune et assainissement 2014 : décision modificative n°1

L'assemblée décide d'apporter quelques modifications au budget 2014.

Commune :

➤ **En section de fonctionnement :**

Des virements seront effectués entre articles pour les montants suivants :

- Au chapitre 011-charge à caractère générale 13 000 €
- Au chapitre 65-autre charge de gestion courante 100 €

➤ **En section d'investissement :**

Des virements seront effectués sur différents programmes, pour les montants suivants :

- Equipement informatique 1 000 €
- Equipements sportifs 1 000 €
- Equipements techniques 5 000 €
- Maison du Littoral 500 €
- Salle de remise en forme 1 000 €
- Voirie 2014 21 000 €
- Local terrain des sports 40 000 €

Budget assainissement :

En section d'investissement, les crédits suivants seront ajoutés :

- Réhabilitation réseaux 220 000 €

11. Subvention UFAC

Une subvention exceptionnelle de 250 € sera accordée à l'UFAC pour l'acquisition d'un nouveau drapeau tricolore.

12. Bilan rentrée scolaire 2014/2015

Les effectifs du public sont stables, les activités périscolaires se sont déroulées dans de bonnes conditions.

13. Zones de mouillages

Une démarche sera effectuée auprès des services de l'Etat pour la suppression de :

- 3 corps-morts à Port-la-Chaine
- 5 corps-morts à Pors rand

Compte-tenu de la diminution des demandes de mouillages.

14. Bâtiment terrain des sports

L'avant-projet comprenant une buvette et un local matériel préparé par l'architecte, est validé.

Une consultation sera lancée pour l'attribution des travaux, la partie électricité-plomberie-peinture restant à la charge des services communaux.

15. Télétransmission des actes en Préfecture

Les actes de la commune (délibérations, arrêtés) sont télétransmis au contrôle de légalité par l'opérateur MEGALIS BRETAGNE, lequel va changer de tiers de télétransmission.

Afin de régulariser la situation, l'assemblée décide la signature d'un avenant à la convention conclue avec la Préfecture des Côtes d'Armor.

16. Circulation des quads

Le Maire informe l'assemblée des dégâts causés par la circulation des quads sur les chemins de randonnées, durant la période pluvieuse.

Il informe qu'il envisage de prendre un arrêté d'interdiction de circulation pour ces véhicules, sur l'ensemble des chemins de terre, chaque année durant la période du 1^{er} novembre au 31 mars, pour la protection de l'environnement.